



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **15 janvier 2018**

Décision n° **CP-2018-2167**

commune (s) : Bron

objet : Travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon - lot n° 21 : terrassements généraux - voirie et réseaux divers (VRD) - Préparation de terrain - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché public

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 4 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 16 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Barge, Bernard (pouvoir à M. Le Faou).

Commission permanente du 15 janvier 2018**Décision n° CP-2018-2167**

commune (s) : Bron

objet : **Travaux de restructuration et d'extension du Neurocampus de Lyon - lot n° 21 : terrassements généraux - voirie et réseaux divers (VRD) - Préparation de terrain - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché public**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire.

Le projet Neurocampus vise à regrouper sur un même site l'ensemble du potentiel de recherche fondamentale et clinique en neurosciences, intégré dans un bâtiment unique, situé au cœur du Neurocampus (hôpital le Vinatier) à savoir : les équipes de recherche et plateaux techniques en neurobiologie expérimentale et préclinique actuellement localisés à Gerland (Lyon 7°), Laënnec (Lyon 8°) et Rockefeller (Lyon 3°).

Il s'agit d'une opération immobilière d'une surface totale de 5 893 mètres carrés de surface de plancher, répartis sur 2 niveaux.

Il comprend la restructuration d'un bâtiment existant de 1 700 mètres carrés de surface de plancher et la construction d'un nouveau bâtiment de 4 193 mètres carrés de surface de plancher.

Le projet est composé :

- d'un secteur tertiaire (1 784 mètres carrés de surface utile) : espace administration, salles de réunion et bureaux des équipes,
- d'un secteur de test (209 mètres carrés de surface utile) : observation des réactions de sujets humains aux stimulations auditives et olfactives extérieures et pendant le sommeil,
- d'un secteur laboratoire de recherche (2 238 mètres carrés de surface utile).

Le projet a débuté dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013 par une première phase de construction de 4 816 mètres carrés avec un financement de 13,55 M€ dont 1,5 M€ de charge foncière.

Une 2° phase de travaux est prévue au titre du CPER 2015-2020 avec un financement de 6,7 M€

Le montant total du dossier est de 20 250 000 € TTC y compris le foncier.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2017-1482 du 13 février 2017, la Métropole a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la restructuration et l'extension du Neurocampus de Lyon - lot n° 21 : terrassements généraux - voirie et réseaux divers (VRD) - préparation de terrain.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2017-122 le 24 mars 2017 à l'entreprise Eiffage route centre est, pour un montant de 379 775,25 € HT, soit 455 730,30 € TTC.

La prise en compte des éléments suivants rend nécessaire la modification du marché.

D'une part, pour des raisons de sécurité des personnes et du futur bâtiment, un cèdre qu'il était prévu de conserver doit être abattu pour éviter que ses racines détériorent les futurs réseaux de chauffage et d'eau potable dévotés.

D'autre part, lors des travaux de démolition du bâtiment AFTA, une cuve de rétention d'eau enterrée a été mise à jour. Cet ouvrage non répertorié dans les diagnostics initiaux doit être démoli et évacué car il se situe sous l'emprise de futures constructions. Les zones impactées doivent en outre être remblayées et compactées avant les réalisations des terrassements et des futures fondations du bâtiment neuf.

Les travaux supplémentaires prévus pour un montant de 15 629,60 € HT sont :

- l'abattage du cèdre,
- le remplissage du trou en matériau d'apport classe D63,
- le débitage et l'évacuation hors du chantier,
- l'extraction et la démolition de la cuve de rétention d'eau enterrée,
- le remblayage et le compactage du terrain avant la réalisation des futurs terrassements.

Du fait de l'abattage de l'arbre, la prestation de taille du cèdre et sa protection ne sera pas réalisée, soit une moins-value de 248 € HT.

Cette modification du marché public n° 1 d'un montant de 15 381,60 € HT, soit 18 457,92 € TTC porterait le montant total du marché à 395 156,85 € HT, soit 474 188,22 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,05 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ladite modification du marché public, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la modification n° 1 au marché n° 2017-122 conclu avec l'entreprise Eiffage route centre est, pour les travaux de restructuration et d'extension du NEUROCAMBUS de Lyon - lot n° 21 : Terrassements généraux - voirie et réseaux divers (VRD) - préparation de terrain.

Cette modification, d'un montant de 15 381,60 € HT, soit 18 457,92 € TTC, porte le montant total du marché à 395 156,85 € HT, soit 474 188,22 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite modification du marché.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche et hôpitaux, individualisée pour un montant de 19 135 044 € TTC en dépenses et à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 6 550 000 € en 2017, 10 692 385 € en 2018 et 589 999,98 € en 2019 sur l'opération n° 0P03O3691A.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2018 à 2019 - compte 4581109 - fonction 01 pour un montant de 18 457,92 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2018.